



Head Injury
Rehabilitation
Ontario



Head Injury Rehabilitation Ontario (HIRO) **Membre du conseil d'administration de la gouvernance**

Mission, vision et valeurs

Notre mission

Nous offrons une réadaptation et des soins de haute qualité, centrés sur la personne, aux personnes souffrant de lésions cérébrales pour les aider à s'adapter, à apprendre et à vivre de manière plus autonome.

Notre vision

Chaque personne atteinte d'une lésion cérébrale réalise son plein et unique potentiel.

Nos valeurs

Respect :

- De la dignité et de la confidentialité des clients, des familles, du personnel, des bénévoles et des étudiants
- Du droit du client de choisir
- De la contribution du personnel, des bénévoles et des étudiants
- D'une culture d'intégration pour les clients, le personnel et les bénévoles
- Du droit à un environnement de vie et de travail sûr

Apprentissage :

- Possibilités pour les clients d'apprendre grâce à des résultats axés sur les objectifs programmes pilotés
- Possibilités de développement et d'avancement professionnels pour le personnel
- Soutien aux nouvelles idées, à l'innovation et aux partenariats
- Développement et mise en œuvre des meilleures pratiques

Indépendance :

- Habilitation des clients à faire des choix
- Maximisation des capacités des clients
- Autonomie du personnel pour la prise de décisions



Description du poste de membre du conseil d'administration

Le rôle des membres du conseil d'administration est globalement double : soutien et gouvernance.

Soutien :

- Apportez votre expertise et votre point de vue sur les questions et discussions
- Agir en tant qu'ambassadeur auprès de la communauté, en assistant à des manifestations, en agissant en tant que porte-parole (selon les instructions), en prenant des informations et en rapportant des informations des parties prenantes

Gouvernance :

- Discuter et aider à définir les politiques du conseil d'administration
- Offrir des conseils au PDG et aux membres du conseil d'administration
- Prendre des décisions en s'inspirant du plan stratégique et des politiques de gouvernance

Mandat du conseil d'administration/participation

Les membres du conseil d'administration de HIRO seront nommés pour un mandat de trois ans afin de pouvoir être reconduits pour deux mandats supplémentaires. À l'heure actuelle, les réunions du conseil d'administration ont lieu un mercredi par mois, de 17 h 30 à 19 h 30, aucune réunion n'ayant lieu en juillet et en décembre.